

sentant de la régionale lui dit: Nous n'avons plus de place, nous n'avons plus de classes, nous n'avons plus de professeurs. Quand il n'est pas refusé là, il est refusé au bureau de la main-d'œuvre.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il va falloir que le ministre s'occupe un peu de voir à éclaircir les choses afin que les employés fédéraux et provinciaux essayent de s'entendre pour chanter la même chanson. Il leur faut interpréter la même loi de la même façon, et je veux, ce soir, attirer tout spécialement l'attention du ministre sur le sujet dont je l'ai entretenu cet après-midi relativement aux cours de formation agricole que l'on donne aux cultivateurs.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons eu, dans notre région, dans les années passées, une agriculture d'amateur. Nous avons plusieurs agriculteurs solides qui demandent tout simplement à se perfectionner dans l'administration d'une ferme ou en suivant d'autres cours, principalement dans la gestion des fermes, et je crois que ces cours devraient primer tous les autres cours, cet hiver, du moins pour les cultivateurs de ma région. Nous nous attendions à avoir au moins trois ou quatre cours dans toute la région, parce que la régionale de ma circonscription concerne tout le comté de Roberval. Au fait, quand on parle de la régionale Louis-Hémon, c'est tout le comté de Roberval. Alors qu'on s'attendait d'envoyer aux études de 200 à 250 cultivateurs—des jeunes, pas des vieux—de 30, 32 ou 35 ans, des jeunes cultivateurs qui sont installés, qui ont des terres solides, qui voudraient se perfectionner, on nous apprend cet après-midi qu'on ne peut pas en accepter plus de 80. Cela me fait penser un peu à la sélection qu'on a longtemps pratiquée et qu'on fait encore aujourd'hui dans certaines facultés au niveau universitaire, alors qu'on élimine automatiquement 50 p. 100 des candidats. Quatre-vingts seulement sont admis, alors qu'on pourrait facilement accepter 200, 250 candidats. Quatre-vingts pour toute la région, sur une population de 54,000 âmes; nous aurons quatre-vingts cultivateurs qui suivront les cours.

Je crois que c'est anormal, c'est absolument insuffisant. Justement, je reçois ce matin une lettre du président de l'UCC qui se lit comme suit:

J'ai pris les informations auprès du Centre de la main-d'œuvre de Roberval. M. Beudet est venu rencontrer un groupe de cultivateurs de St-Félicien, LaDoré, St-Méthode, pour nous dire que le gouvernement allouait seulement 80 places de cours aux cultivateurs dans le secteur de la régionale Louis-Hémon, ce qui voudrait dire pour St-Félicien...

... la paroisse agricole la plus considérable...
 ... St-Félicien seulement, 7 ou 8 cultivateurs auraient droit à ces cours.

[M. Gauthier.]

C'est ridicule car à tous les jours à la radio on invite tous les cultivateurs à s'inscrire alors que l'on sait qu'ils n'en prennent pas.

• (9.20 p.m.)

Alors, je crois que c'est une bien mauvaise propagande pour ce nouveau bill qui sera adopté. J'ai moi-même entendu cette annonce, à la télévision, invitant les cultivateurs à s'inscrire aux cours. Imaginez tous ces jeunes cultivateurs qui veulent bien faire, qui désirent se perfectionner et on leur répond: Le gouvernement en a décidé ainsi. J'ai pris contact cet après-midi avec l'honorable ministre qui m'a répondu: C'est une commission, c'est une entente. De son propre aveu, c'est une entente fédérale-provinciale.

Monsieur l'Orateur, quand on a répondu «cela concerne l'entente fédérale-provinciale», on pense avoir tout dit, mais en fait, on n'a rien dit. Quant à cette entente fédérale-provinciale, je crois qu'on ne s'entendra jamais. Au fait, je me rends compte que celui qui représente le gouvernement provincial semble, un peu, faire la lutte au représentant du gouvernement fédéral. Chacun tire la couverture de son côté et, pendant tout ce temps, notre population qui attend les cours de recyclage attendra tout l'hiver sans obtenir un résultat bien brillant.

Pour ce qui concerne l'amendement des conservateurs qui se lit comme suit:

Que le bill C-150 ne soit pas lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier de la Chambre afin d'y ajouter un article stipulant que le Conseil proposé fasse rapport tous les ans au Parlement.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je crois que ce n'est pas là une demande exagérée. Faire un rapport une fois par année, nous exigeons cela de tous les conseils. Je crois que c'est normal et je suis même étonné qu'il ne s'y trouve pas. C'est probablement un oubli. Normalement, une commission doit, au moins, faire un rapport annuel. Elle fera peut-être des petits rapports «égrenés» ici et là, comme il est mentionné dans le bill, pour conseiller le ministre et tous ses acolytes des différentes commissions consultatives. De ces commissions consultatives-là, il y en aura encore 50, soit une commission consultative de la formation professionnelle des adultes, de l'adaptation des immigrants, de la coordination des services de réadaptation des invalides et une des ressources de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Je crois qu'avec toutes ces commissions et ces multiplications de conseils, le ministre aura besoin d'avoir une bonne tête; sans cela, il sera assez bien embrouillé par tous les petits rapports qui lui parviendront, et que tout se fera à la bonne «franquette» et que toujours ce sera l'ouvrier qui attendra après un service un peu adapté à ses besoins. C'est encore une de ces lois, comme je l'ai déjà dit